

# AELLFUM

**L'Association des Étudiant·e·s en Littératures de Langue Française**

**Cahier de position**

**2020-2021**

# Table des matières

<b>Fonctions du cahier de position</b>	<b>2</b>
<b>À L'INTERNE :</b>	<b>2</b>
<b>À L'EXTERNE :</b>	<b>2</b>
<b>1. POSITIONS RELATIVES À L'EXTERNE</b>	<b>2</b>
<b>1.1. SUR LA REPRÉSENTATION DE L'AELLFUM À L'EXTERNE :</b>	<b>2</b>
<b>1.2. SUR LA VIOLENCE :</b>	<b>5</b>
<b>1.3. SUR L'ENVIRONNEMENT :</b>	<b>5</b>
<b>1.4. SUR LA RÉMUNÉRATION DES STAGES :</b>	<b>6</b>
<b>2. POSITIONS RELATIVES AUX AFFAIRES ACADÉMIQUES</b>	<b>6</b>
<b>2.1. SUR L'ACCESSIBILITÉ À L'ÉDUCATION :</b>	<b>6</b>
<b>2.2. SUR LES FRAIS DE SCOLARITÉ :</b>	<b>7</b>
2.3. Sur la liberté académique :	7
<b>3. POSITIONS RELATIVES À LA FAÉCUM</b>	<b>8</b>
<b>3.1. SUR LES DEMANDES FAITES À LA FAÉCUM :</b>	<b>8</b>
<b>3.2. SUR LA TRANSPARENCE DE LA FAÉCUM :</b>	<b>9</b>
<b>3.3. SUR L'AFFILIATION NATIONALE :</b>	<b>9</b>
<b>4. POSITIONS RELATIVES AUX ENJEUX IDENTITAIRES</b>	<b>9</b>
4.1. Sur la discrimination :	9
<b>4.2. POSITIONS SUR LE FÉMINISME ET LES TRANS*</b>	<b>10</b>
4.3. Sur le racisme	11
<b>5. POSITIONS ADOPTÉES EN COMITÉ EXÉCUTIF</b>	<b>12</b>
5.1. Positions sur l'enseignement en ligne	12
	12

# **Fonctions du cahier de position**

## **À l'interne :**

Présenter de manière unifiée à l'AELLFUM l'ensemble de ses positions afin qu'elle puisse poser un regard critique sur elle-même. Le cahier assure ainsi une cohérence dans les prises de positions.

## **À l'externe :**

Servir de ligne directrice au représentant de l'AELLFUM qui aura à siéger à diverses instances. Le cahier n'a pas de valeur prescriptive, mais bien une valeur purement indicative. Le représentant reste tenu de consulter l'assemblée générale.

# **1. Positions relatives à l'externe**

## **1.1. Sur la représentation de l'AELLFUM à l'externe :**

- 1.1.1. Que l'AELLFUM favorise le débat dans toute situation afin de se positionner de manière éclairée.
- 1.1.2. Que l'AELLFUM exige la transparence de la part des instances auxquelles elle est affiliée.
- 1.1.3. Que l'AELLFUM se positionne contre toute attaque ad hominem lors de quelque congrès que ce soit.
- 1.1.4. Que l'AELLFUM ne s'associe à aucun parti politique.
- 1.1.5. Que l'AELLFUM souhaite que toute transaction immobilière faite au sein de l'Université de Montréal fasse l'objet d'une surveillance rigoureuse et accrue, de la part du gouvernement du Québec via le ministère de l'Enseignement supérieur et que toute transaction de ce type soit avalisée par ce ministère.

## **1.2. Sur la violence :**

- 1.2.1. Que l'AELLFUM se positionne contre toute forme de brutalité policière.
- 1.2.2. Que l'AELLFUM se positionne contre toute forme de violence physique ou psychologique et toute dégradation de biens matériels.
- 1.2.3. Que l'AELLFUM se dissocie de tout groupe qui encouragerait une forme quelconque de violence physique ou psychologique ou la dégradation de biens matériels.
- 1.2.4. Que l'AELLFUM reconnaisse comme légitimes la désobéissance civile et les actions directes, tant qu'elles ne contreviennent pas à la position de non-violence de l'association.
- 1.2.5. Que l'AELLFUM emploie dans ses propositions le vocabulaire militaire avec modération, considérant la contradiction qu'il présente par rapport à l'action pacifique qu'elle veut mener et l'effet négatif qu'il apporte du côté de l'opinion publique.

1.2.6. Que l'AELLFUM s'oppose aux mesures d'austérité et dénonce : leurs aspects idéologiques, l'aveuglement de ces coupes, l'absence d'une réelle consultation du public

### **1.3. Sur l'environnement :**

1.3.1. Que l'AELLFUM reconnaisse la crise climatique qui menace directement les générations futures sur les plans de l'environnement, de la santé humaine et de la sécurité alimentaire et qui contribue déjà à l'accroissement des inégalités sociales ;

1.3.2. Que l'AELLFUM se positionne en faveur d'une transition écologique et d'actions ayant pour but de lutter contre la crise climatique ;

1.3.3. Que l'AELLFUM milite en faveur d'une meilleure gestion des déchets par l'Université de Montréal, notamment via la centralisation du compost ;

1.3.4. Que l'AELLFUM adopte une politique d'achat (ex. café, thé et collations) qui favorise les produits certifiés équitables et écologiques, réutilisables, locaux et non toxiques et que cette politique s'étende à toute activité que l'Association finance et/ou organise et que l'AELLFUM enjoigne l'Université de Montréal et les unités s'y rattachant à faire de même ;

1.3.5. Que l'AELLFUM exige de la part de l'Université de Montréal le retrait de ses investissements dans les énergies fossiles.

### **1.4. Sur la rémunération des stages :**

1.4.1. Que l'AELLFUM se positionne en faveur de la reconnaissance de la valeur du travail étudiant et de la nécessité de sa juste rémunération ;

1.4.2. Que l'AELLFUM se positionne en faveur de la rémunération des stages et de l'octroi aux stagiaires d'un statut de salarié-e permettant que leur travail soit encadré par la Loi sur les normes du travail.

1.4.3. Que l'AELLFUM défende le droit de grève des étudiants et demande que ce droit de grève soit reconnu et respecté par l'ensemble des instances de la société.

## **2. Positions relatives aux affaires académiques**

### **2.1. Sur l'accessibilité à l'éducation :**

- 2.1.1. Que l'AELLFUM considère l'accessibilité aux études postsecondaires présente un enjeu fondamental pour les étudiant·e·s et pour la société québécoise.
- 2.1.2. Que l'AELLFUM définisse l'accessibilité comme étant la possibilité, pour un individu qui en a les aptitudes et la volonté de poursuivre des études, indépendamment de ses ressources financières.
- 2.1.3. Que l'AELLFUM se positionne pour l'amélioration des ressources et services en éducations postsecondaires, dans une perspective d'éducation accessible et de qualité tels les services psychologiques ou le soutien aux étudiants en situation de handicap.
- 2.1.4. Que l'AELLFUM soutienne les étudiant·e·s parents.
- 2.1.5. Que l'AELLFUM revendique la tenue d'états généraux sur l'avenir de l'éducation au Québec.

### **2.2. Sur les frais de scolarité :**

- 2.2.1. Que l'AELLFUM s'oppose à la tarification de l'éducation et à son arrimage au marché.
- 2.2.2. Que l'AELLFUM s'oppose à toute modulation des droits de scolarité en fonction du domaine d'étude.
- 2.2.3. Que l'AELLFUM se positionne contre toute hausse des frais de scolarité dans une perspective de financement public intégral de l'éducation postsecondaire.
- 2.2.4. Que l'AELLFUM questionne le principe des frais différenciés imposés aux étudiants internationaux et aux étudiants provenant des autres provinces ou territoires canadiens.

- 2.2.5. Que l'AELLFUM soit solidaire des mouvements sociaux qui s'opposent à la marchandisation et à la tarification des services publics.
- 2.2.6. Que l'AELLFUM se prononce pour une révision en profondeur du système de prêts et bourses pour l'éducation post-secondaire.
- 2.2.7. Que L'AELLFUM ne se satisfera pas d'un réinvestissement en éducation financé par des coupures dans d'autres programmes sociaux.
- 2.2.8. Que l'AELLFUM ne se satisfera pas d'une bonification de l'aide financière aux études.

### **2.3. Sur la liberté académique :**

2.3.1. Que l'AELLFUM se positionne contre l'ingérence politique dans les universités, incluant mais ne se limitant pas aux nominations, au financement de la recherche et à la liberté académique ;

2.3.2. Que l'AELLFUM s'oppose à toute réglementation gouvernementale sur la forme ou le contenu du discours académique.

2.3.3. Que l'AELLFUM condamne les violences qui nuisent au climat, incluant mais ne se limitant pas à toute forme de discrimination, d'intimidation et de harcèlement ;

2.3.4. Que l'AELLFUM encourage la communication, l'écoute et l'ouverture entre les corps professoral et étudiant au sein du Département des littératures de langue française ;

2.3.5. Que l'AELLFUM encourage le corps professoral à mettre en place des mesures favorisant des décisions éclairées de la part des étudiant.e.s au moment de l'inscription aux cours et aux séminaires, incluant mais ne se limitant pas à la mise en ligne de tous les plans de cours à l'avance et à la promotion de la pratique des traumavertissements (trigger warnings) dans ces derniers ainsi que dans leur enseignement ;

2.3.6. Que l'AELLFUM s'oppose à toute forme de systématisation de la morale visant la restriction de la liberté académique, incluant mais ne se limitant pas à la censure (ou mise à l'index) d'œuvres.

## **3. Positions relatives à la FAÉCUM**

### **3.1. Sur les demandes faites à la FAÉCUM :**

- 3.1.1. Que l'AELLFUM enjoigne la FAÉCUM d'étudier la possibilité de mettre en place un projet de micro-prêts sans intérêt pour les étudiants dans le besoin.
- 3.1.2. Que l'AELLFUM enjoigne la FAÉCUM de mettre en place un cahier de positions détaillé avec des positions performatives.
- 3.1.3. Que l'AELLFUM enjoigne la FAÉCUM de s'assurer que l'intégrité physique et la santé des étudiants sont toujours au cœur des préoccupations lors de la tenue d'activités socioculturelles.
- 3.1.4. Que l'AELLFUM enjoigne la FAÉCUM de se montrer prudente et sceptique face aux volontés d'expansion immobilière des universités.
- 3.1.5. Que l'AELLFUM enjoigne la FAÉCUM de se positionner contre des déplacements des fonds de développement aux fonds d'immobilisation de l'Université de Montréal.
- 3.1.6. Que l'AELLFUM s'oppose à l'enregistrement du carré rouge comme marque de commerce par Raymond Drapeau ou toutes autres entités et qu'elle invite la FAECUM à faire de même<sup>1</sup>.

### **3.2. Sur la transparence de la FAÉCUM :**

(Rappel : Que l'AELLFUM exige la transparence de la part des instances auxquelles elle est affiliée.)

- 3.2.1. Que l'AELLFUM propose une modification à la politique d'Accès à l'information de la FAÉCUM qui viserait à enlever le caractère obligatoire des huis clos.
- 3.2.2. Que ces derniers soient maintenant soumis au vote de l'instance appropriée de la FAÉCUM.
- 3.2.3. 3.2.3. Que l'entièreté du budget soit disponible sur le site de la FAÉCUM, et soit mise à jour au moins deux fois par année.
- 3.2.4. Que l'entièreté du budget de la FAÉCUM soit soumise au vote annuellement au

---

<sup>1</sup> Note: pour suivre le statut de l'enregistrement comme marque:

<http://www.opic.ic.gc.ca/app/opic-cipo/trdmrks/srch/vwTrdmrk.do?lang=fra&status=OK&fileNumber=1581484&extension=0&startingDocumentIndexOnPage=1> )



congrès extraordinaire et qu'on puisse y faire des amendements.

### **3.3. Sur l'affiliation nationale :**

- 3.3.1. Que l'AELLFUM exige une consultation large des membres de la FAÉCUM quant à la structure et aux modalités de création d'une nouvelle instance fédérative.
- 3.3.2. Que l'AELLFUM suggère la mise en dépôt de toute discussion sur la création d'une nouvelle fédération associative tant que les membres n'ont pas été consulté spécifiquement à ce sujet. Que l'AELLFUM encourage la création d'un congrès extraordinaire sur le sujet une fois que toutes les associations auront été consultées

## **4. Positions relatives aux enjeux identitaires**

### **4.1. Sur la discrimination :**

- 4.1.1. Que l'AELLFUM s'oppose à toutes formes de discriminations (comprenant celles basées sur le genre, le groupe ethnique, l'âge, la citoyenneté, l'orientation sexuelle, la classe sociale, le handicap, la religion, les convictions politiques, la langue, la grossesse, l'état civil, mais ne s'y limitant pas).

### **4.2. Positions sur le féminisme et les trans\* :**

- 4.2.1. Que l'AELLFUM dénonce et combatte les inégalités de genre sous toutes leurs formes et qu'elle réfléchisse à des modes d'interaction adaptés à l'institution universitaire qui en soient exempts.
- 4.2.2. Que l'AELLFUM dénonce l'hétéronormativité et toute forme de discrimination ciblant l'identité ou l'expression de genre ;
- 4.2.3. Que l'AELLFUM se considère partie prenante des luttes féministes.
- 4.2.4. Que l'AELLFUM dénonce et combatte le harcèlement.

- 4.2.5. Que le bureau exécutif de la FAÉCUM s'engage à féminiser ses documents officiels ainsi que, dans la mesure du possible, ses interventions en instances.
- 4.2.6. Que l'AELLFUM se positionne contre la logique « pro-féministe » et encourage l'implication de l'entièreté de ses membres dans les démarches féministes qu'elle mène.
- 4.2.7. Que l'AELLFUM reconnaisse l'identité de genre déclarée de tout·e·s ses membres dans le cadre de toutes ses activités, peu importe leur statut légal, administratif, chirurgical ou autre.
- 4.2.8. Que l'AELLFUM appuie le Groupe d'action trans\* de l'Université de Montréal dans ses démarches pour une université inclusive.
- 4.2.9. Que l'AELLFUM invite l'Université de Montréal
- à modifier sa Politique contre le harcèlement afin d'interdire explicitement la discrimination envers l'identité ou l'expression de genre, et à promouvoir l'acceptation des personnes trans\* ; aucune notion contre l'homophobie et autres reprenant les choses de la charte universelle. On veut seulement qu'il ajoute transphobie ;
  - à faciliter les démarches permettant de concilier l'identité de genre des étudiant·e·s et leur statut administratif, notamment en permettant aux étudiants d'utiliser leur nom, leur formule d'appel et leur mention de sexe préférés sur leur carte étudiante, sur leur horaire, sur les listes de classe, sur l'environnement StudiUM, dans leur courriel institutionnel, et dans tout autre contexte où il est possible de le faire ;
  - à créer des espaces plus accessibles pour les personnes trans\*, notamment en incluant des toilettes à une place neutres sur ses plans de construction ou de rénovation futurs ou en affichant les toilettes à une place comme neutres; on parle seulement des toilettes à une seule place et pas les grandes toilettes ;
  - à faciliter, dans la mesure du possible, l'accès aux soins de santé que requièrent les personnes trans\* à la clinique universitaire, et à éduquer le personnel soignant pour qu'il sache bien gérer les personnes trans\*; le personnel ne semble pas être éduqué au cas des personnes trans. Ainsi, on permettrait la diffusion d'informations ;
  - à diffuser, tant aux étudiant·e·s qu'aux employé·e·s, des informations sur l'identité et l'expression de genre et sur les politiques de l'Université visant les personnes trans\*.

### **4.3. Sur le racisme :**

- 4.3.1. Que l'AELLFUM reconnaisse l'existence du racisme systémique au Québec, au sein de l'Université de Montréal et du Département des littératures de langue française.

- 4.3.2. Que l'AELLFUM adopte une position résolument antiraciste et inclusive.
- 4.3.3. Que l'AELLFUM travaille à développer un discours antiraciste et inclusif au sein de ses instances et encourage le Département des littératures de langue française à faire de même.
- 4.3.4. Que, pour les postes des différentes instances liées à l'AELLFUM telles que Le Pied, à compétences égales soient privilégiées les candidatures de personnes non-blanches ou racialisées, et que pour le comité exécutif, soient encouragées les candidatures de personnes non-blanches ou racialisées, afin de favoriser une représentation plurielle des cultures au sein de ces instances.
- 4.3.5. Que la position précédente soit répétée au moment de chaque élection ainsi que dans le cadre de chaque processus de recrutement.

## **5. Positions adoptées en comité exécutif**

### **5.1. Positions sur l'enseignement en ligne**

- 5.1.1. Que le conseil exécutif de l'AELLFUM s'oppose fermement à toute forme de surveillance numérique des examens dans un contexte de cours en ligne, que ce soit par le biais de plateformes de visioconférences ou de logiciels de télésurveillance.